

Image not found or type unknown



Obligation de vente de part d'une indivision

Par **orcidurbeon**, le **19/11/2010** à **11:26**

Bonjour,rrnrnJe suis avec mon frère et ma soeur propriétaire de la nu propriete de la maison de ma maman dont elle a l'usufruit depuis le deces de notre père il y a 20 ans. Mon frère se retrouve en liquidation judiciaire, et le mandataire veut faire expertiser la maison pour epurer ma dette avec sa part. Peut-on nous obliger a vendre ??rnMerci de votre reponse.

Par **mimi493**, le **19/11/2010** à **12:00**

non, puisque votre mère est usufruitière du domicile conjugal.rnPar contre, rien n'empêche le créancier d'essayer de vendre la part de votre frère, ou simplement (puisqu'il ne trouvera pas d'acquéreur), de mettre une hypothèque dessus.